



PREFET DU TARN

SOUS-PREFECTURE DE CASTRES

Castres, le 23 FEV. 2015

Pôle des collectivités et du  
développement des territoires

Bureau du développement territorial

Affaire suivie par : Mme REBELO

Tél : 05 63 71 55 66

Mel : sandrine.rebelo@tarn.gouv.fr

**Commission de Suivi de Site (CSS)  
de l'Installation de traitement de déchets non dangereux (ISDND) des Brugues  
de Lavour**

Compte-rendu de la réunion tenue le 18 novembre 2014, sous la présidence de M. Jean-Yves  
CHIARO, sous-préfet de Castres, en présence de :

Collège des représentants des collectivités territoriales

M. Bernard LAMOTTE adjoint au maire de Lavour,  
M. Michel BONHOMME, conseiller municipal délégué de Lavour,  
Mme Martine KMZIMIERCZAK, maire de Viterbe,  
M. François RIVALS conseiller municipal délégué de Labastide Saint Georges

Collège des représentants de l'exploitant

M. Jacques ESPARBIE, président du SICTOM de Lavour  
M. Emmanuel JOULIE, directeur du SICTOM de Lavour  
M. Frédéric POUS, chef de centre COVED  
M. Didier ROQUES, responsable ICPE COVED  
M. Christophe PINARAUD, Directeur régional sud-ouest COVED  
M. Cyril BELINGAND, responsable d'exploitation COVED  
Mme Sandrine TROUCHE, représentante des salariés COVED  
M. Alain RIVIERE, représentant des salariés COVED

Collège des représentants des services de l'Etat

M. Francis AUGE, représentant le chef de l'unité territoriale de la direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT - DREAL)

Collège des représentants des riverains ou des associations de protection de l'environnement

M. Philippe JUQUIN, association REEVE  
M. Jean MIQUEL, association UPNET

Assistait également à la réunion :

- Mme Sandrine REBELO, sous préfet de Castres,

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, un tour de table est organisé, suite au renouvellement des conseils municipaux et au départ de Vincent Lambert remplacé par Frédéric Pous sur le site des Brugues.

### 1 – compte-rendu de la CSS du 18 novembre 2013 est approuvé.

Le sous-préfet informe les membres de cette nouvelle CSS (modifiée par arrêté préfectoral du 9 septembre 2014) que celle-ci doit élire un bureau qui se réunira sous la présidence du sous-préfet et composé d'un représentant de chaque collègue. Il lance donc un appel à candidature.

### 2 – bilan annuel 2013 présenté par M. Pous (document remis avec l'invitation)

En ce qui concerne les émissions et rejets, la torchère a fonctionné plus que l'an dernier.

Une équipe de nez a été créée (ce sont des riverains du site qui signalent les nuisances olfactives) suite à la CSS de 2013 au cours de laquelle avaient été évoquées de fortes nuisances. Ce réseau a un accès dédié sur le site internet du SICTOM où ils peuvent signaler par le biais de notes (1 pas fort à 3 très fort) la puissance des nuisances olfactives. Il s'agit d'un réseau d'alerte.

Ces odeurs étaient dues à un dégazage prématuré du casier C1. Des mesures ont été mises en œuvre pour y remédier. M. Pinaud explique que le casier C1 a connu quelques vicissitudes, puisque lorsque les déchets de ce casier ont été déplacés et recompactés, un dégagement d'odeur important s'est produit. Une pluviométrie importante a parallèlement contribué à l'aggravation du phénomène au même moment.

M. Joulié précise qu'une réunion sera organisée prochainement soit 1 an après, pour faire le point sur la situation. M. Rivals demande que soit rajouté le secteur du Carla – Flamarens au réseau de surveillance, ce secteur ressentant les odeurs du site par vent d'autan.

Le traitement du biogaz est actuellement jugé bon. Il est préférable de rééquilibrer la part ordures ménagères par rapport aux déchets industriels qui entraînent une production de soufre plus importante et donc une désulfurisation plus grande avec dégagement d'odeurs plus fortes.

Est ensuite présenté le projet de centrale photovoltaïque porté par le SICTOM de la région de Lavaur. L'implantation se ferait sur la décharge, avec une surface de 9,5 ha de panneaux photovoltaïques. Ce projet représente le doublement de la production d'énergie. Il s'inspire de celui situé à Lapeyrouse-Fossat, situé en Haute Garonne.

Il faut noter que ce projet nécessite une modification du zonage du PLU ainsi que le dépôt d'un dossier de modification des conditions d'exploitation.

Le sous-préfet rappelle que l'Etat soutient ce type de projet puisque la transition énergétique est une des priorités du gouvernement.

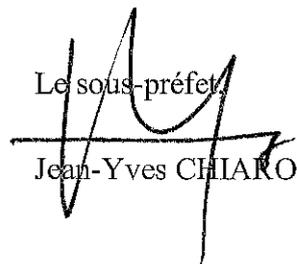
M. Rivals demandant jusqu'à quelle date le site pourra être utilisé, il lui est signalé que la délégation de service public avec la COVED court jusqu'en 2020; par conséquent, le site sera exploité jusqu'à cette date.

### 3 – visite de l'inspecteur des installations classées DREAL (cf document ci-joint)

Concernant l'extension de la zone de chalandise à l'Aveyron et au Tarn-et-Garonne, M. Augé précise qu'il n'y a pas actuellement de déchets en provenance de ces départements sur le site.

Il signale aussi que dans le cadre de l'aménagement du casier F3 et du déplacement des terres sur le terrain du lycée agricole de Flamarens, une déclaration préalable au titre de l'urbanisme devrait être déposée.

En conclusion, M. le sous-préfet souligne, qu'à son sens, de réels progrès ont été faits afin de limiter les nuisances olfactives et qu'il faut parallèlement veiller à ce que le réseau de nez soit toujours réactif. Enfin, il souhaite que la prochaine réunion de la CSS ait lieu en juin 2015 afin de pouvoir visiter les installations du site.

Le sous-préfet,  
  
Jean-Yves CHIARO